

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
10 OCTOBRE 2024

Date de convocation : le 03 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix octobre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOU, Blandine DAVID, Anita ROIRAND, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Benoit DUGAST, Joseph LIARD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU, Madame Christine PLISSONNEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU

Nombre administrateurs en exercice : 16
Nombre administrateurs présents : 10
Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

N°13 : MARCHE DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – ACCORD CADRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N°2 AU LOT 10 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°11 du 6 juillet 2023, le Centre Communal d'Action Sociale a autorisé la signature des accords-cadres avec émission de bons de commande relatifs aux fournitures de denrées alimentaires, notamment :

	Attributaire	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT
Lot 10 - Produits laitiers et avicoles (autres que surgelés)	OUEST FRAIS DISTRIBUTION P.A. VENDEE SUD LOIRE 2 BOUFFERE	100 000	320 000

Pour rappel, par délibération n°17 du 9 juillet 2024, le Conseil d'administration du CCAS a approuvé l'avenant 1 au lot 10 afin d'ajouter une nouvelle référence, au Bordereau des Prix Unitaires.

Dans le cadre de l'exécution du marché, il est nécessaire d'appliquer une nouvelle cotation sur une des références du marché qui permet de suivre la réalité économique du secteur à compter du 1^{er} novembre 2024.

L'indice de révision pour l'ensemble des beurres est le suivant :

Références	CODE RNM	DESIGNATION COTATION RNM
10/01 à 10/06	47342	BEURRE doux 82% MG plaquette 250g : le kg

Cependant, le beurre référencé 101249 « Beurre 1/2S léger-tartimalin 1k – Président » ne suit pas le cours du beurre.

Il est proposé d'intégrer une cotation plus adaptée :

Référence	CODE RNM	DESIGNATION COTATION RNM
10/06	47342	BEURRE léger 41%MG 1KG.

Le montant du marché reste inchangé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-5

Vu la délibération n°11 du 06 juillet 2023 du Conseil d'administration du CCAS,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le projet d'avenant n°2 au lot 10 au marché de fournitures de denrées alimentaires – Accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution,

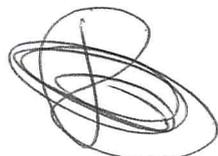
Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 17/10/24

Publié électroniquement le : 18/10/24

Pour copie conforme,

Odile PINEAU,
Secrétaire de séance.



Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

